

N°19

novembre – décembre 2025
smictom-fontainebleau.fr

SMICTOM & VOUS

100% TRI, ZÉRO DÉCHET



ÉDITO

Je suis très heureux de vous retrouver pour ce dernier numéro de l'année. Particulièrement riche, cette année 2025 restera l'année du changement. Vous le savez, depuis le 1^{er} mars, les modalités de collecte de notre syndicat ont évolué. La mise en œuvre d'un nouveau marché de collecte des déchets nous a invités à relever un défi collectif : celui d'adopter de nouveaux réflexes et de nouvelles habitudes.

Huit mois plus tard, nous constatons que les nouvelles pratiques sont bien installées. Nos équipes restent néanmoins mobilisées sur le terrain pour évaluer la situation et trouver des solutions là où des ajustements sont nécessaires.

Pour continuer d'améliorer le service, nous nous intéressons aujourd'hui à votre vision du tri à la source des biodéchets (voir prospectus à l'intérieur). Notre enquête, anonyme, ne prend que quelques minutes, merci à toutes et tous pour votre contribution.

Nos déchets alimentaires transformés en compost contribuent à enrichir nos sols. Ils servent aussi à produire un carburant local, le biogaz, qui alimentera nos nouvelles bennes de collecte à compter du mois de janvier 2026. Nous pouvons collectivement nous réjouir de cette innovation, dont les bénéfices sont multiples et participent à augmenter la capacité de résilience de notre territoire.

Cette dynamique de valorisation ne s'arrête pas aux biodéchets. D'autres flux, souvent oubliés mais tout aussi importants, méritent notre attention : piles, ampoules, lunettes... autant de



Participez à
l'enquête
sur vos
biodéchets

CALENDRIER 2026

À L'INTÉRIEUR

déchets spécifiques pour lesquels des solutions de tri existent et que nous vous invitons à découvrir dans ces pages.

Enfin, en cette période de fêtes, rappelons-nous que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Réduire notre consommation est essentiel. Cela commence par apprendre à vivre mieux avec moins, en passant d'une économie de la possession à une économie durable, centrée sur l'usage et les services.

Je vous souhaite de très belles fêtes, sobres et heureuses, et vous donne rendez-vous en 2026 pour une année riche de nouveaux défis !

Bonne lecture,

Pascal GOUHOURY
Président du SMICTOM
de la Région de Fontainebleau

RETOUR SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE

PREMIER BILAN APRÈS 8 MOIS DE CHANGEMENTS

Depuis le 1^{er} mars 2025, le nouveau marché de collecte des déchets du SMICTOM de la Région de Fontainebleau est entré en vigueur et avec lui, les nouvelles modalités de collecte ont pris effet. Ces nouvelles modalités, incluant de nouveaux jours, fréquences et horaires de ramassage ont bousculé des habitudes ancrées, pour certains d'entre nous, depuis plus de 20 ans. Nous savons que ces changements ne sont jamais simples. Huit mois après leur mise en place, nous constatons malgré tout que de nouvelles routines se sont installées de manière progressive.

Nous savons que certaines difficultés subsistent néanmoins, comme la capacité parfois insuffisante des bacs jaunes ou les contraintes de stockage dans les centres-bourgs. Nos services les étudient avec attention, au cas par cas, et des suivis de collecte sont réalisés dans toutes les communes du territoire.

L'objectif est triple :

- évaluer la nouvelle organisation du service ;
- constater le remplissage des bacs et observer les pratiques ;
- adapter la taille des bacs des foyers en difficulté et sensibiliser aux bons gestes.



LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX

L'INTERRUPTION HIVERNALE DE LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX SERA RÉDUITE

En 2026, la reprise de la collecte des végétaux interviendra plus tôt, fin février/début mars, conformément aux demandes de la majorité des usagers et



aux recommandations des associations de protection de la nature. En effet, ces dernières préconisent de ne pas tailler les haies de la mi-mars à la fin août (pour la nidification). Pour connaître la date exacte de reprise dans votre commune, consultez le calendrier de collecte 2026 ci-joint ou rendez-vous sur notre site internet, rubrique *La collecte* (à partir du 1^{er} janvier).

Si d'ici la reprise, vous avez besoin d'éliminer des végétaux, rappelez-vous

que d'autres solutions existent, notamment la pratique du jardinage écologique pour réutiliser sur place, et la pratique du compostage, en composteur ou en tas.

infos www.lasolutioncestvous.fr/au-jardin/jardinage-ecologique

Enfin, il est toujours possible de les déposer en déchèterie ou de faire appel au service Allo Déchets, si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre en déchèterie.

BIENTÔT, LES NOUVELLES BENNES AU BIOGNV

LE SMICTOM MODERNISE SA FLOTTE POUR UNE COLLECTE AU GAZ NATUREL PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RIVERAINS

Dès janvier, de nouvelles bennes roulant au bioGNV circuleront sur notre territoire ! Ces nouveaux camions offrent de nombreux avantages : zéro fumée,

zéro émission de particules fines, des émissions de CO₂ réduites de 80 %, un niveau sonore deux fois inférieur à celui d'un modèle diesel équivalent

(un atout de taille pour des véhicules qui opèrent tôt le matin). Sans oublier que ce carburant renouvelable est produit localement à partir des déchets alimentaires du territoire !



Les biodéchets collectés dans les 114 bornes d'apport volontaire déployées sur les communes du SMICTOM, ainsi que ceux des restaurants scolaires, sont méthanisés localement pour fournir en biogaz la station d'avitaillement située à Moret-Loing-et-Orvanne qui, elle-même, alimentera la flotte de véhicules du SMICTOM.

Une illustration concrète du principe d'économie circulaire : les déchets produits localement deviennent une ressource énergétique au service du territoire. La boucle est bouclée !

COLLECTES SPÉCIFIQUES : POURQUOI ? OÙ ? COMMENT ?

ZOOM SUR CES DÉCHETS QUI N'ONT PAS LEUR PLACE DANS NOS POUBELLES



L'INFO À SAVOIR :

Tous les magasins qui commercialisent ces articles sont tenus de les reprendre une fois usagés, comme le stipule le Code de l'environnement.



TEXTILES

S'ils sont en bon état, offrez-les à un proche, déposez-les dans une friperie, une recyclerie, une association ou essayez de les revendre. Vous pouvez aussi les déposer propres et en sacs fermés dans des bornes dédiées ou en déchèterie, notamment s'ils sont en mauvais état et qu'il n'est pas possible de les (faire) réparer. Une cartographie des bornes textiles est disponible sur notre site. En résumé, tous les vêtements, lingerie, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures, porte-monnaie...) sont recyclables, à l'exception des textiles souillés (qui ont servi au ménage ou au bricolage) et mouillés.



PROTOXYDE D'AZOTE

Le protoxyde d'azote, aussi appelé "proto" ou "gaz hilarant", est un gaz utilisé en restauration et en médecine. Son usage détourné est recherché pour ses effets euphorisants, mais n'est pas sans risque : il peut avoir de graves conséquences sur la santé (asphyxie, pertes de conscience, dommages neurologiques). En arrivant dans les installations de traitement des déchets ménagers, ces bouteilles provoquent des dommages considérables, en particulier au sein de l'incinérateur car elles explosent dans les fours, ce qui met en danger la sécurité des personnels et fragilise les installations. Jetées dans le bac jaune, elles peuvent aussi causer des incendies sur les chaînes de tri (en cas de chaleur ou de frottement). Ces bouteilles sont des déchets dangereux qui nécessitent une collecte et un traitement spécifiques. Elles doivent être apportées vides en déchèterie, bien qu'il soit préférable, pour votre santé et celle de vos proches, de ne pas en consommer.



POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN DANS LES BONNES PRATIQUES DE TRI, RENDEZ-VOUS SUR :

<https://quefairedemesdechets.ademe.fr>



PILES

Qu'il s'agisse d'une pile bâton, d'une pile bouton, ou encore de la batterie de votre ancien téléphone ou ordinateur portable : elles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères. L'incinération (ou l'enfouissement) de ces substances contaminent l'air, les sols ou les nappes phréatiques, avec des risques d'affections graves (cancers, maladies pulmonaires). Dans nos bennes de collecte, sur les chaînes de tri, elles provoquent des incendies et explosions. Tous les magasins qui commercialisent des piles et batteries sont tenus de les reprendre. Les déchèteries sont également des points de collecte, tout comme certaines entreprises ou lieux publics (mairies, administrations).



AMPOULES

Toutes vos sources lumineuses dont les ampoules fluocompactes, ampoules à LED et les tubes « néon », ne doivent pas être jetés à la poubelle. Déposez-les plutôt en magasin ou en déchèterie pour que 85% des matériaux qui les composent soient bien recyclés.



LUNETTES

22 millions de paires de lunettes sont vendues chaque année en France, un nombre vertigineux qui laisse présager un nombre important de lunettes oubliées dans les tiroirs. Mais savez-vous qu'il est possible de donner une seconde vie à vos vieilles montures, même cassées ? Pour cela, il vous suffit de vous rendre chez un opticien et d'y déposer votre paire. Les enseignes de l'optique participent à une collecte

nationale des vieilles lunettes de vue. Les paires y sont triées et nettoyées afin d'être envoyées à des personnes démunies d'autres pays du monde. Certains pharmaciens acceptent également de collecter les lunettes d'occasion afin de les adresser à des associations.



CARTOUCHES D'ENCRE

Saviez-vous que de nombreuses cartouches d'encre peuvent être réutilisées ? Et que les composants qu'elles contiennent imposent qu'elles ne soient pas jetées à la poubelle, mais traitées à part ? Pour cela, il suffit simplement de rendre vos cartouches vides au moment de l'achat des nouvelles. Et si vous les commandez en ligne, sachez qu'il est également possible de renvoyer vos cartouches vides par voie postale : plusieurs entreprises les collectent par ce biais, en vous envoyant même un bordereau d'envoi.



BOUCHONS

Depuis l'année dernière, les boissons vendues avec un bouchon plastique sont équipées d'un système qui permet de garder le bouchon attaché à la bouteille, et cela pour favoriser le recyclage. En effet, les centres de tri ne sont pas conçus pour les objets trop petits ; ils rejoignent alors le tout-venant et sont incinérés. Voilà pourquoi il faut laisser les bouchons sur la bouteille (aplatie dans la longueur). L'autre solution, c'est d'en faire don à une association comme « Bouchons d'amour » ou « Amours de bouchons » pour financer des actions caritatives.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

LES DEEE, CES OBJETS DU QUOTIDIEN QUI FINISSENT, À TORT, DANS NOS POUBELLES



L'INFO À SAVOIR :

Tous les DEEE sont tenus d'être repris par les distributeurs, comme le stipule le Code de l'environnement.

Au mois de novembre, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) nous invite collectivement à mieux connaître les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Mais alors, qu'est-ce que les DEEE ?

Congélateurs, téléviseurs, téléphones, panneaux photovoltaïques, ampoules, sèche-cheveux, vélos électriques, jouets électriques, cigarettes électroniques...

Ces déchets sont complexes à traiter car ils contiennent des matériaux précieux comme l'or, le cuivre ou le platine, mais aussi des substances dangereuses comme le mercure, le plomb, etc. La mauvaise gestion des DEEE entraîne des effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine. Certains de ces déchets sont parfois brûlés, des substances toxiques sont alors libérées dans les sols et les eaux. Une élimination non contrôlée pollue dangereusement les écosystèmes. À l'inverse, le recyclage et la valorisation des DEEE permettent non seulement de récupérer des matériaux réutilisables, mais aussi de réduire la consommation de nouvelles ressources.

CHIFFRES CLÉS

En Europe,
+82% de DEEE
depuis 2010.

Chaque français en jette
22 kg par an.

Seulement
50% des DEEE
produits en 2022 ont été
officiellement collectés
et recyclés.

COMMENT AGIR À NOTRE NIVEAU ?

- ✓ Se poser les bonnes questions avant d'acheter : en ai-je vraiment besoin ?
- ✓ Allonger la durée de vie de ses appareils électriques et électroniques, en les entretenant et en les réparant (un conseil : tapez « bonus réparation » sur votre moteur de recherche).
- ✓ Avant de jeter, penser au réemploi : don ou revente, peut-il encore servir ?
- ✓ Trier et recycler mon objet hors d'usage : reprise à la livraison, apport en magasin ou en déchèterie.

POUR PLUS
D'INFOS ET
DE CONSEILS
PRATIQUES :



<https://serd.ademe.fr/serd-2025-les-dechets-dequipements-electriques-et-electroniques-d3e/>



**Le SMICTOM lance
une grande enquête
sur le tri à la source
des biodéchets**

POUR Y ACCÉDER ET
DONNER VOTRE AVIS



www.smictom-fontainebleau.fr/enquete-biodechets

CONTACT

SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Syndicat de collecte des ordures ménagères

Un problème de maintenance, un doute sur les consignes de tri, une question sur la collecte, contactez-nous :

0800 133 895 Appel gratuit

www.smictom-fontainebleau.fr

@smictomfontainebleau

ALLO DÉCHETS

Service de collecte des encombrants

Les habitants n'ayant pas accès à la déchèterie pour des raisons de mobilité peuvent faire appel au service Allo Déchets. Renseignements ou rendez-vous :

01 64 23 35 54 Service
Allo déchets

allogdechets@association-inpact.fr

